



Montreuil, le 18 juin 2015

Monsieur Loïc HISLAIRE
 Directeur des Ressources Humaines de la SNCF
 2, Place aux Etoiles
 93633 La Plaine St Denis Cedex

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

La question salariale continue de préoccuper fortement les cheminots suite aux annonces de la Direction SNCF de geler les salaires.

Le Président de la SNCF se justifie par l'ingérence du Gouvernement, qui, suite à la réforme du 04 août 2014, contraint les nouveaux EPIC à tenir la trajectoire financière au détriment de la masse salariale. En d'autres mots, les emplois et les salaires sont sous la pression budgétaire. Doit-on rappeler que la Direction a plébiscité cette loi, alors que nous dénonçons l'absence d'engagement de l'Etat sur le financement des travaux et le traitement de la dette ?

Votre politique de rémunération de ces dernières années dérive vers des Eléments Variables de Solde, y compris non statutaires et des rémunérations aléatoires.

Il en résulte une précarisation du pouvoir d'achat des cheminots, une fragilisation de leur régime de protection sociale et une baisse des pensions lors de la liquidation (calcul) des droits.

De plus, pour accentuer cette demande, une nouvelle fois, vous avez pris le parti de promouvoir un dispositif d'intéressement.

Ainsi, vous provisionnez un budget entre 1,10 et 2% de la masse salariale afin de verser une prime aléatoire d'un montant maximal de 400€ en juin 2016.

Soyons clairs, les cheminots ne percevront pas l'intégralité de cette prime injuste et les plus fragiles, ceux qui sont malades, seront les premiers pénalisés par leurs absences. Il en va de même des cheminots à temps partiel et cela touche particulièrement les femmes.

Lors du CCE du 11 juin 2015, vous avez évoqué une rencontre faisant office de négociations salariales. D'ores et déjà vous nous avez confirmé la faiblesse, voire l'inexistence des moyens à consacrer à cette Table Ronde.

Conformément à l'article L2512-2 du Code du Travail, la Fédération CGT des Cheminots vous dépose un préavis de grève couvrant l'ensemble du personnel de la SNCF du mercredi 24 juin 2015 19h00 au vendredi 26 juin 2015 08h00.

Nous vous présenterons alors l'ensemble de nos revendications salariales. Dans un premier temps, notez que la CGT exige une entrée de grille à 1700€ et une augmentation générale des salaires de 10%.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Jocelyn PORTALIER
 Secrétaire Fédéral